

**COMMUNIQUÉ AUX PORTEURS DE PARTS
DES FONDS OPTIMUM®**

Le 23 octobre 2008

OBJET : Analyse de la procédure de dissolution des FONDS OPTIMUM® Actions, FONDS OPTIMUM® Épargne, FONDS OPTIMUM® Équilibré, FONDS OPTIMUM® International, FONDS OPTIMUM® Obligations, FONDS OPTIMUM® Croissance et revenus, FONDS OPTIMUM® Gestion privée Obligations et FONDS OPTIMUM® Gestion privée Actions (les « FONDS OPTIMUM® ») par Optimum Placements Inc.

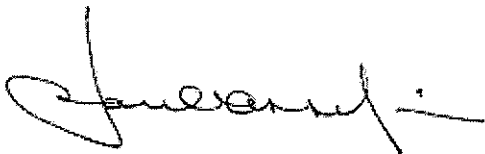
Madame, Monsieur,

Le Comité d'examen indépendant des Fonds Optimum a été avisé par la direction d'Optimum Placements Inc. qu'elle procédera à la liquidation et à la dissolution des FONDS OPTIMUM® le 28 novembre 2008. La procédure de dissolution de ces fonds lui a été soumise pour analyse. Le mandat de ce Comité consiste à faire l'examen des questions de conflit d'intérêts et de toute autre question ou mesure relative aux politiques et procédures de gestion des fonds d'Optimum Placements Inc. que cette dernière lui soumet, dans le but de s'assurer que les intérêts des Fonds et des porteurs de parts sont protégés.

Après avoir procédé, lors d'une réunion tenue le 2 octobre 2008, à un examen des raisons motivant la décision de dissoudre les FONDS OPTIMUM® ainsi que des modalités retenues, les contrôles mis en place et les options offertes aux porteurs de parts, le Comité d'examen indépendant exprime l'avis que la décision et le processus de dissolution des FONDS OPTIMUM® décidé par Optimum Placements Inc. sont légitimement motivés, engagés et réalisés de manière à protéger les intérêts des porteurs de parts.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Comité d'examen indépendant des FONDS OPTIMUM®.



Par : _____
Paul Asselin, Président



Josiane Loulou